

ÉTUDIER AUTREMENT

Étudier et travailler en même temps, pourquoi pas ? En alternance ou à distance, les formules sont variées. Un choix d'études exigeant réservé aux plus motivés.

Apprendre à distance

FORMATION EN LIGNE

L'accent est mis sur la relation étudiant-enseignant par le biais des messageries et des forums. *E-learning* ou formation ouverte et à distance (FOAD) : ces modalités permettent une gestion très souple des temps d'études. Les universités, mais aussi les grandes écoles (de commerce, d'ingénieurs...) s'organisent pour proposer des modules de formation en ligne.

Choisir son rythme

La flexibilité et la souplesse des cours en ligne permettent de construire des parcours à la carte.

Les cours sont divisés en séquences ou en modules : il est possible de choisir les formations selon les connaissances spécifiques à acquérir.

Ce mode d'enseignement permet également, en complément d'une formation dans un établissement, de diversifier ses compétences.

Comment cela fonctionne

Il est possible de suivre un ou plusieurs modules, par exemple pour approfondir un point précis ou compléter une formation, ou pour préparer un diplôme complet.

Les formations sont en général payantes. Certaines commencent par un test d'évaluation. Pour accéder aux cours et aux différentes ressources (dictionnaires, bibliographies...), il suffit de se connecter sur le site. La plupart des formations s'effectuent sous forme d'exercices à renvoyer aux professeurs.

LE CNED ET LES AUTRES ORGANISMES

– **Le Centre national d'enseignement à distance propose près de 500 formations.** Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, le CNED prépare à la plupart des diplômes nationaux : BTS, licence, master...

Il prépare aussi à certains concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur, par exemple les concours des grandes écoles, ceux des IEP ou des écoles de journalisme, mais également aux concours de recrutement de la fonction publique.

S'inscrire dès le mois de juin pour pouvoir suivre un enseignement dispensé selon un rythme scolaire. Contact : CNED, BP 60200, 86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex, tél. : 05 49 49 94 94, www.cned.fr.

– **Il existe d'autres organismes de formation à distance, en général privés.** Il faut se renseigner précisément sur la qualité des prestations avant toute inscription.

Des adresses

– **La Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance** (www.fied-univ.fr) regroupe 36 universités dispensant un enseignement à distance et coordonne l'action des centres de téléenseignement universitaire. Elle donne accès à 380 formations diplômantes.

– Le site www.formasup.education.fr propose en ligne un **catalogue des formations à distance** des établissements d'enseignement supérieur.

– **Le Réseau universitaire des centres d'autoformation (RUCA)** : www.ruca.univ-lille1.fr.

– Des **universités numériques régionales** ou thématiques se mettent en place (www.universites-numeriques.fr). Elles proposent différents services : ressources pédagogiques en ligne (cours, soutien, bibliographies...). Citons par exemple le site www.uel-pcsm.education.fr pour les étudiants de licence en sciences... ou encore les espaces numériques permettant d'obtenir des informations administratives, de consulter son dossier...

Se former en apprentissage

ÉTUDIER EN TRAVAILLANT

La formation en apprentissage permet de poursuivre ses études tout en étant salarié. Elle crée aussi une complémentarité entre l'enseignement théorique reçu à l'école et l'application concrète attendue par l'entreprise.

Avantages et inconvénients

Arriver sur le marché du travail avec une première expérience professionnelle. De quoi séduire les entreprises, souvent réticentes à recruter des débutants. Sans oublier le salaire en fin de mois pendant toute la durée des études...

Mais il faut assumer les contraintes de la vie active : horaires de l'entreprise, vacances raccourcies, stress du travail, emploi du temps chargé... Motivation et ténacité sont nécessaires pour affronter ce rythme soutenu !

Il faut savoir que le taux de réussite aux examens est parfois inférieur à celui des élèves des filières classiques. Ainsi, certains s'investissent tellement dans l'entreprise qu'ils délaissent leurs études et finissent par négliger la préparation du diplôme.

Diplômes et spécialités

En 2007-2008, 90 100 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 12 % par rapport à l'année précédente. La moitié des apprentis a préparé un BTS, mais la part des étudiants en DUT qui choisissent cette

formule augmente régulièrement chaque année. Les filières qui offrent le plus de possibilités d'apprentissage à bac + 2 sont le commerce, la vente et la gestion, la mécanique et l'électricité-électronique.

Autrefois caractéristique des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), l'apprentissage est désormais proposé dans de nombreuses écoles d'ingénieurs. En 2007-2008, 9 100 apprentis ont préparé un diplôme d'ingénieur (contre 7 900 l'année précédente), surtout dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles et de l'électricité, de l'électronique. Près de 2 000 apprentis ont préparé des diplômes de niveau bac + 5 très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion.

La formule est moins développée à l'université mais elle progresse nettement : elle est proposée aux étudiants de licence pro et de master à finalité professionnelle dans les domaines de la culture, du social, de l'animation, de l'informatique...

Et après

Les diplômés de l'enseignement supérieur sortant d'apprentissage s'insèrent plus facilement sur le marché du travail. Environ 40% des apprentis diplômés intègrent leur entreprise d'accueil après leur formation. Les filières qui ont le meilleur taux d'emploi : la production (génie civil, mécanique générale...) et la santé.

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

S'inscrire

Il est impératif de se préinscrire dans le centre de formation d'apprentis (CFA) préparant au métier et au diplôme choisis, avant de chercher une entreprise d'accueil. C'est l'employeur qui se chargera ensuite de faire les démarches d'inscription effective en CFA. Les étudiants de grande école ou d'université doivent se renseigner auprès de leurs établissements.

La plupart des centres et écoles sélectionnent leurs étudiants : dossier scolaire, tests, voire concours d'entrée.

Trouver une entreprise

Certains établissements de formation en alternance ont tissé des liens très étroits avec les entreprises locales susceptibles de recruter des jeunes en alternance. Elles peuvent fournir des listes de contacts. Sinon, il faut procéder comme pour une recherche d'emploi classique.

Consultez les offres de Pôle emploi (www.pole-emploi.fr, rubrique Candidat, Conseils à l'emploi, espace jeunes), les petites annonces dans les journaux et les sites web spécialisés dans l'emploi. Des offres destinées exclusivement aux candidats à l'alternance y sont répertoriées. Dans certaines grandes entreprises, l'embauche de jeunes en alternance fait partie de la stratégie de recrutement ; rendez-vous sur les pages emploi ou recrutement de leurs sites. Pensez à frapper aux portes des PME.

Où se renseigner

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité : [www.travail-solidarite.gouv.fr/Formation professionnelle](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/Formation_professionnelle). Conseil régional d'Ile-de-France : www.iledefrance.fr/apprentissage.

Le contrat d'apprentissage

Les contrats d'apprentissage sont les plus développés. Ils permettent d'acquies un diplôme national (BTS, diplôme d'ingénieur, etc.)

Ils comportent une formation dispensée d'une part en entreprise, d'autre part dans une école ou université, dans le cadre du centre de formation par l'apprentissage rattaché. Pour en bénéficier, il faut être âgé de moins de 26 ans au moment du contrat.

Le contrat de professionnalisation

Peuvent y accéder les jeunes ayant moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge. Le volume d'heures de cours est au minimum de 150 heures et la durée de la période de formation est de 6 à 12 mois. Elle pourra être prolongée à 24 mois en fonction des accords des branches professionnelles.